

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 9 décembre 2019 Par suite d'une convocation en date du 5 décembre 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 9 décembre 2019 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 08 Délibération n°D_2019_12_09_04</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Alain Chamosset, M. Julien Verdier à M. Alain Cartier Absents excusés : M. Philippe Marguerie, M. Aurélien Chaîne, Mme Maryline Derouet Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Patrick Falcoz est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal M14 – Exercice 2019 - Décision modificative n°6

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2019 de la commune,

Vu les délibérations n°D_2019_06_11_06 et N°D_2019_06_11_07 du 13 juin 2019 autorisant les décisions modificatives n°1 et 2 du budget principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°D_2019_09_03_09 du 3 septembre 2019 autorisant la décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°D_2019_09_23_03 du 23 septembre 2019 autorisant la décision modificative n°4 du budget principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°D_2019_10_10_03 du 10 octobre 2019 portant retrait de la décision modificative n°4 du budget principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°D_2019_10_10_05 du 25 novembre 2019 autorisant la décision modificative n°5 du budget principal de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°6 suivante du budget principal de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

60618 – Autres fournitures non stockables	+	1 000.00 €
60622 - Carburant	+	2 000.00 €
60624 – Produits de traitement	+	1 000.00 €
6064 – Fournitures administratives	+	1 000.00 €
60632 – Fourniture de petit équipement	+	5 000.00 €
6122 – Crédit-bail mobilier	+	10 000.00 €
61521 – Entretien de terrains	+	1 000.00 €
6182 – Documentation générale et technique	+	677.97 €
6227 – Frais d'actes et de contentieux	+	5 000.00 €
6232 – Fêtes et cérémonies	+	1 000.00 €
6257 – Réceptions	+	3 000.00 €
Total dépenses de fonctionnement	+	30 677.97 €

Recettes de fonctionnement

722/042 – Immobilisations corporelles	+	30 677.97 €
Total recettes de fonctionnement	+	30 677.97 €

Section d'investissement**Dépenses d'investissement**

2151 – Réseaux de voirie	-	30 677.97 €
2151/040 – Réseaux de voirie	+	30 677.97 €
Total dépenses d'investissement	-	30 677.97 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°6 du budget principal de l'exercice 2019 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 12 décembre 2019	Fait à Contamine Sarzin, le 10 décembre 2019
Et de la publication le : 10 décembre 2019	Le Maire, Alain CHAMOSSET



Chamosset



Chamosset